

## Conseil Communal de la Ville de Bruxelles séance du 21 septembre 2015

### Question d'actualité de Mme Nagy et M. Maingain sur « l'évacuation du terrain du Keelbeek à Haren »

**Mme Nagy.**- Le projet de mégaprison à Haren a déjà fait l'objet de longs débats. Pendant que ceux qui se battent contre cette implantation étaient au Palais de justice en attente d'une décision relative au recours contre l'ordre d'évacuation du sentier du Keelbeek, la police de Bruxelles Capitale Ixelles est intervenue sur le site de Haren et a démoli leurs constructions précaires.

À ce jour, les permis pour cette mégaprison n'ont toujours pas été octroyés. En outre, la Ville de Bruxelles ouvre une enquête publique sur le Keelbeek et son détournement, qui débutera le 30 septembre. En son temps, en réponse à ma question, l'échevin de l'Urbanisme m'avait répondu que rien n'était encore joué et qu'il se prononcerait après la commission de concertation.

Le détournement du sentier du Keelbeek fait l'objet d'une forte opposition, compte tenu de l'espace vert qui l'entoure et de la biodiversité qui s'y est développée. La destruction de ce sentier représenterait une grosse perte écologique.

Il n'y avait pas d'urgence à faire intervenir la police pour déloger les opposants au projet. Il est exact que leur recours n'était pas suspensif, mais fallait-il faire preuve de diligence dans un tel contexte ?

Quelle est la position de la Ville de Bruxelles sur le fond du dossier ?

Donnera-t-elle son accord au détournement du sentier ?

Un recours contre un éventuel permis ou des options alternatives pourraient être envisagés. Pourquoi un tel empressement à intervenir sur la zone ?

**M. Maingain.**- J'ai assisté, médusé, à ce qu'il faut bien qualifier de coup de force

de la Régie des bâtiments, qui a profité de la présence des militants au Palais de justice pour évacuer *manu militari* le site du Keelbeek avec l'aide de notre zone de police. J'y vois une agression contre le citoyen, une violation du droit, puisque le jugement n'est attendu que la semaine prochaine, et une provocation à l'égard de ceux qui demandent depuis longtemps l'ouverture d'un dialogue sur l'avenir du site de Haren.

Nous devons condamner la manière dont s'est déroulée cette évacuation.

Quand la demande d'intervention de la police de notre zone vous est-elle parvenue ?

Qu'en sera-t-il de l'accès des riverains au site et au chemin du Keelbeek ? Ce matin, la police bloquait déjà l'entrée de ce qui reste pourtant un chemin vicinal.

Quelles garanties pouvez-vous nous donner à ce sujet ?

Je regrette un tel coup de force contre des habitants qui vous ont tendu la main pour l'organisation d'un débat démocratique sur l'opportunité d'un tel projet.

**M. le Bourgmestre.**- Pour le fond, je vous renvoie aux conditions posées par la Ville dans l'avis qu'elle a rendu à ce sujet.

L'action de ce matin résulte d'un jugement. J'ai demandé s'il était possible d'y surseoir, les permis n'ayant pas encore été accordés. Malheureusement, il m'a été répondu que les travaux exécutés par le fédéral ne demandaient pas de permis.

C'est l'huissier qui fixe le moment de l'intervention, pas la police. J'ai donné instruction de limiter l'intervention au cadre strict du jugement. *A minima*, donc.

Le sentier reste accessible. L'intervention de notre police se fait dans un cadre légal.

Ce ne sont pas des habitants qui ont été arrêtés ou expulsés, mais des activistes français. Six d'entre eux ont fait l'objet d'une arrestation judiciaire ; un a été relaxé et un autre a fait l'objet d'une arrestation administrative ; deux se sont réfugiés dans

des arbres...

*(Rires)*

La police n'a fait que son travail. Elle n'a rien décidé. Un inspecteur a été blessé au genou, ce qui est regrettable.

Depuis le début, nous estimons que c'est à la police fédérale d'agir, et pas à la zone de police de Bruxelles Capitale Ixelles. Nous l'avons signalé et c'est au pouvoir compétent de prendre ses responsabilités.

**Mme Nagy.**- J'entends que la police n'aurait pas pu surseoir à l'intervention.

**M. le Bourgmestre.**- La police n'a fait qu'obéir aux injonctions de l'huissier.

**Mme Nagy.**- Un combat est mené depuis 6 ans par des riverains et des associations.

Ils ont exploité tous les moyens démocratiques à leur disposition pour exprimer leur opposition au projet de prison, sans avoir été entendus par les promoteurs du projet. Le message ainsi envoyé est que les autorités ne tiennent absolument pas compte des avis exprimés par le citoyen dans les processus de démocratie participative.

**M. le Bourgmestre.**- Nous ne pouvons rien y faire.

**Mme Nagy.**- La Ville devra gérer ce désenchantement des citoyens. Elle doit affirmer sa volonté de négocier à nouveau l'implantation de la prison à Haren.

**M. le Bourgmestre.**- Nous l'avons fait. Nous avons clairement posé nos conditions et exigé des compensations précises. L'intervention de la police s'est déroulée dans un cadre strictement légal. Dans cette affaire, la responsable n'est pas la police de Bruxelles. Je ne voudrais pas que l'on réduise ce dossier à l'intervention de notre police.

**Mme Nagy.**- Je n'ai jamais tenu de tels propos. Lors de la commission de concertation du 30 septembre, je vous invite à vous opposer clairement à la

modification du sentier du Keelbeek.

**M. le Bourgmestre.**- Nous estimons que rejeter catégoriquement le projet n'est pas la bonne solution. Il vaut mieux l'accepter, mais en l'assortissant de conditions intéressantes pour la Ville.

**M. Maingain.**- Je partage vos propos selon lesquels le responsable est le pouvoir fédéral, qui refuse le débat démocratique sur le fond du projet. Il justifie l'évacuation par la nécessité de réaliser des sondages. Il faudra veiller à ce que ses interventions se limitent à de petits travaux qui n'exigent pas de permis et, surtout, à ce que les sondages ne détériorent pas la biodiversité du site, encore protégé jusqu'au 1er novembre. La volonté, dans le chef de la Régie des bâtiments, de précipiter le traitement de ce dossier n'est certainement pas anodine.

---